

Préavis municipal Numéro 05/2026 du 4 mai 2026
au Conseil général d'Henniez
relatif aux compétences financières de la Municipalité
permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles
et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel
pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal numéro 05/2026 relatif aux compétences financières de la Municipalité.

Au début de chaque législature, la Municipalité requiert des compétences financières lui permettant d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles n'étant pas prévues au budget. En effet, il importe que l'exécutif puisse disposer d'une certaine marge de manœuvre dans le cadre de la réalisation de travaux urgents et non prévus au budget qui ne peuvent attendre la tenue d'une séance du Conseil général et l'approbation formelle de ce dernier.

Ceci se justifie d'autant plus, puisque notre Conseil général ne se réunit en principe que deux fois par année.

Lors de la précédente législature, les compétences financières dévolues à la Municipalité étaient de CHF 50'000.- par année au maximum. Pour la présente législature, nous sollicitons l'octroi d'une marge de manœuvre identique par année au maximum.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil général d'Henniez

- vu le préavis municipal numéro 05/2026 du 4 mai 2026;
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances;
- considérant que ce préavis figure à l'ordre du jour;

décide

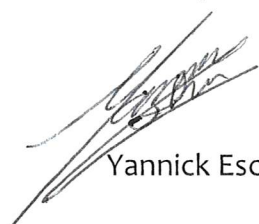
Article unique

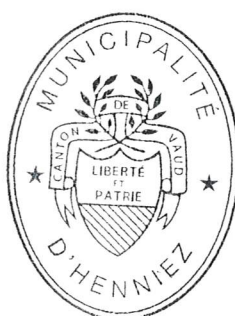
D'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par année au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2026-2031.

Ainsi adopté le 4 mai 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


Yannick Escher



La Secrétaire


Jeannine Hausammann